



Peugeot
PM-01



Honda
125 PCX

FORMATION – 7 H 125cm3 après 2 ans de permis B

Cette formation s'adresse aux personnes titulaires du permis B, qui souhaitent conduire sur le territoire français une moto légère ou au scooter qui n'excède pas 125cm3.

Fais ta sélection :

Scooter Boite Automatique ou 125cm3 boite mécanique

Conditions à respecter :

Le candidat doit être titulaire du Permis de Conduire – Catégorie B depuis au moins 2 ans en cours de validité.

Il te faut l'équipement suivant :



Casque homologué avec les 4 dispositifs rétro réfléchissants.
Gants homologués CE/EPI
Blouson de moto
Chaussures MONTANTES ou Chaussures de moto

La formation en 7h, voici comment elle va se dérouler :

2 heures de théorie
2 heures de pratique hors circulation
3 heures de pratique en circulation

Programme de formation en détail au verso

PAS DE PANIQUE, cette formation n'est pas sanctionnée par un examen final.

L'ADMINISTRATIF

Ta conseillère en agence se charge de toutes les formalités administratives (Inscription sur les supports informatique (elgeaweb, easysystem, Ants), rédaction du contrat suite à l'évaluation, validation du règlement intérieur et du programme de formation. Prévois une heure, **Et c'est facile !** Tu n'as qu'à venir avec la liste des documents (voir au verso), et vous ferez l'inscription ensemble à l'agence.

LE TARIF

Livret numérique obligatoire 01/01/2024

275.00 € TTC

15.00 € TTC

La réglementation :

Les conditions d'accès à la conduite d'une moto 125 cm3, pour les personnes titulaires du permis B ont changé le 1er janvier 2011.

Désormais il faut **2 ans d'expérience** sur un véhicule de la catégorie B et avoir effectué **une formation obligatoire d'une durée de 7h**.

Cependant, cette formation n'est pas obligatoire :

- Si vous avez obtenu votre permis B avant le 1 er Mars 1980 ;
- Si vous conduisiez un 2 roues entre 50 et 125 cm3 avec une assurance dans les 5 années précédant le 1 er Janvier 2011 ;
- Si vous conduisiez un 3 roues de la catégorie L5e avec une assurance dans les 5 années précédant le 1 er Janvier 2011 ;

Vous devez posséder sur vous le justificatif de l'assurance en cas de contrôle par les forces de l'ordre.

Modes de règlement : chèque, espèces, carte bancaire & paiement en 4 fois sans frais par CB

Toutes prestations supérieures à 15€ TTC doivent faire l'objet de la délivrance d'une facture

Tarifs en vigueur au 5 mai 2026(valables 6 mois)

Site web : www.aejacky.com

Mail : info@aejacky.com

Tél : 02.51.21.39.93

13 rue Joseph BENATIER

85100 LES SABLES D'OLONNE

DOCUMENTS REMIS

SUR DEMANDE

AGREMENT

N°E1408500160

Médiation MCCA FCA

77 rue de Lourmel

75015 PARIS

www.mcca-mediation.fr



Peugeot
PM-01



Honda
125 PCX

Voici la liste des documents à fournir pour une inscription :

- 1 photo d'identité
- Ta carte d'identité recto/verso – en couleur
- Tes autres permis (B...) – en couleur
- 1 adresse mail et numéro de portable

Programme de formation :

La formation de 7 heures en détail :

L'objectif de cette formation est de familiariser le futur conducteur avec la moto. La formation met en avant l'importance de la prise de conscience des risques et la nécessité de respecter les règles. Elle insiste également sur les avantages qu'il y a à adopter une conduite apaisée, respectueuse des autres et de l'environnement.

2 heures de théorie

Sur les 7 heures de formation, 2 heures sont attribuées à un enseignement théorique. L'enseignement comprend :

- L'analyse des accidents les plus caractéristiques impliquant les motocyclettes légères et les tricycles à moteur
- Des conseils qui permettent d'appréhender les pièges de la route : conduire sous la pluie ou de nuit, se rendre visible auprès des autres usagers, s'équiper en vêtements protecteurs de qualité, connaître les manques d'adhérence (gravillons, ralentisseurs, peintures au sol etc.) ;
- Les conséquences physiques et physiologiques des chocs sur les aménagements de la route, y compris à petite vitesse.

2 heures de pratique hors circulation :

Ces deux heures sont consacrées à la prise en main du véhicule et aux vérifications indispensables : huile, pression et usure des pneumatiques, poignée de gaz, système de freinage, etc.

La personne en formation apprend :

- À démarrer en toute sécurité ;
- À monter et à descendre les vitesses ;
- À anticiper les manœuvres de freinage et d'évitement ;
- À s'arrêter.

Le futur usager est particulièrement sensibilisé à la position sur la moto : bien positionner son regard avant de virer ou de tourner, tenir l'équilibre à petite vitesse avec et sans passager, en ligne droite et en virage et à bien positionner son corps pour assurer un meilleur équilibre grâce à une juste répartition du poids.

3 heures de pratique en circulation

À l'issue des 3 heures hors-agglomération, le conducteur doit être capable :

- D'adapter sa vitesse aux circonstances de la circulation ;
- De choisir la bonne voie et de bien se placer sur la chaussée en fonction notamment des angles morts des véhicules lourds ;
- De franchir une intersection, de changer de direction et de dépasser en toute sécurité en tenant compte du phénomène d'aspiration ;
- De savoir négocier un virage en toute sécurité.

[La formation de 7 heures en détail](#) sécurité routière.gouv.fr